

Département : NORD	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024	Nombre de Conseillers en exercice	Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Commune : DENAIN		Nombre de Conseillers présents	Reçu en préfecture le 02/07/2025
		Nombre de suffrages exprimés	Publié le
			ID : 059-215901729-20250619-250619DB_CA24-BF
			30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Solange LEMOINE délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

DELIBERATION N°2 : COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	2 262 887,78			4 738 682,36	2 262 887,78	4 738 682,36
Opérations de l'exercice	17 483 201,29	16 460 882,22	23 809 565,33	31 659 437,71	41 292 766,62	48 120 319,93
TOTAUX	19 746 089,07	16 460 882,22	23 809 565,33	36 398 120,07	43 555 654,40	52 859 002,29
Résultats de clôture	3 285 206,85			12 588 554,74	3 285 206,85	12 588 554,74
Restes à réaliser	8 546 353,44	4 064 002,44			8 546 353,44	4 064 002,44
TOTAUX CUMULES	11 831 560,29	4 064 002,44		12 588 554,74	11 831 560,29	16 652 557,18
RESULTATS DEFINITIFS	7 767 557,85			12 588 554,74		4 820 996,89

N. de Conseillers
Présents : 22

N. de suffrages
Exprimés : 30

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 5 (1)

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, AMOURI, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY

A refusé de signer le registre des délibérations : Monsieur TONNEAU

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*)

Absente excusée : Madame DANDOIS

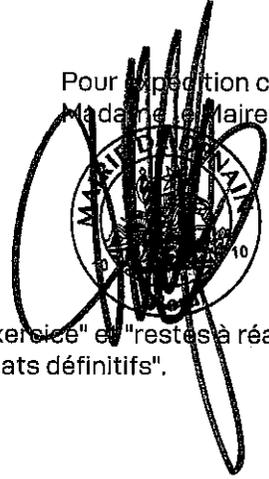
Absent : Monsieur FEDDAL

(1) Se sont abstenus au Compte Administratif du Budget Principal : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, TONNEAU

Le Secrétaire de Séance,
S.THERY



Pour expédition conforme,
Madame le Maire



Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".